



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 7 novembre 2005

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2005 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,

Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTTHIEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints

Mmes et Mrs Yvette SALA, Henry SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Sylvaine SAMOUR, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absent : Mme Legendre

Secrétaire : Mme Isabelle MAOUNY

ATTRIBUTION DES BOURSES

67 dossiers ont été déposés, dont 2 pour l'apprentissage. Le montant des bourses s'échelonne de 79,00 euros à 239,00 euros soit un total **de 8 206 euros**.

SUBVENTION ECOLE SAINTE THERESE

L'école Sainte Thérèse, 6 Boulevard de Montois 89000 AUXERRE, sous contrat d'association avec l'Etat, sollicite une participation aux charges de fonctionnement pour les **onze** élèves domiciliés à Monéteau et Sougères-sur-Sinotte, inscrits dans son établissement pour l'année scolaire 2005/2006.

Le Conseil Municipal : admet le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, décide de participer aux charges de fonctionnement de cette école et alloue **76,35 euros**, par élève, versés trimestriellement, inscrit les crédits nécessaires au budget 2005 et 2006.

SUBVENTION ECOLE SAINTE MARIE

L'école Sainte Marie, 14 rue de la Fraternité 89000 AUXERRE, sous contrat d'association avec l'Etat, n'a pas d'élèves domiciliés à Monéteau et Sougères-sur-Sinotte, inscrits dans son établissement pour l'année scolaire 2005/2006.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AUXERRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal : accepte la participation forfaitaire de **76,35 euros** par an et par enfant, pour les **quinze élèves** de Monéteau scolarisés sur Auxerre pour l'année 2004/2005, autorise le Maire à signer la convention, rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2005

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal : décide d'appliquer une participation forfaitaire de **76,35 euros** par an et par enfant, qui seront réclamés aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année 2004/2005, autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

BANQUE ALIMENTAIRE

Un projet de création d'une antenne départementale de la Banque Alimentaire de Bourgogne est envisagé sur la commune. Un local pourrait être trouvé dans l'ex-Ciga, mais la subvention communale ne couvre pas le coût du loyer annuel, il faut que les autres communes qui dépendront de ce dépôt participent. Toutefois, ce dépôt permettrait l'apport de produits frais dans la distribution.

PERSONNEL

Les besoins pour les emplois d'agents non titulaires qui sont susceptibles d'être recrutés sont estimés pour l'année 2006 : pour les remplacements momentanés à 2 400 h, les besoins occasionnels et le surcroît de travail à 4 400 h et les besoins saisonniers (services techniques et CLSH) à 7 490 h.

GARAGE RANGEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Le projet définitif, très léger, est soumis au conseil, sans estimatif. Le conseil exige un dépôt de permis de construire pour le 23 novembre et un estimatif sous huitaine, sinon retire le dossier à l'architecte.

ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE

Notre dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau n'a pas été présenté à la commission d'octobre devrait passer en décembre. Une demande de dérogation peut être déposée pour réaliser les travaux avant l'accord de l'attribution de subvention.

COMMISSION D'URBANISME

Le 19 octobre 2005 pour étudier les possibilités d'accueil de gens du voyage dans le cadre d'une MOUS (*Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale*), sur un terrain de 2 500m² viabilisé et pouvant recevoir une construction légère. Deux terrains le long du chemin du Pissoir répondent à ces critères et seront proposés à la Communauté des Communes.

LE 25 octobre 2005 sur l'aménagement d'un secteur d'habitations sur la rive gauche par la Société George V, l'architecte a présenté le projet qui inclus : voirie, espaces verts, commerces, équipements publics. Des promesses de vente sont signées avec des propriétaires de terrains.

COMMISSION SPORT ET LOISIRS

Le 3 novembre la commission sport et loisirs a assistée à une démonstration de projections d'images sur la façade de la Mairie à partir d'un projecteur installé sur un pilasse du Château Colbert. Le conseil donne son accord pour un essai cette année, coût 1 300 euros.

TERRAINS BP

Réunion du 24 octobre la société BP accompagnée des dirigeants de Trottier Escribe, dernier exploitant, de la société Environnementec, à laquelle étaient conviés les représentants de la Préfecture et de la DDASS, nous a présenté le dossier environnemental du site après dépollution. Mais signalait une pollution ne les concernant pas venant de l'ancien dépôt ESSO.

Réunion du 26 octobre à la DRIRE pour exposer la situation. Le Directeur qui a actuellement des contacts avec la société ESSO s'est engagé à les informer de l'existence de cet ancien site et exposer notre cas.

En ce qui concerne la station de distribution de carburant de l'ex-Intermarché elle va être mise en sécurité par le propriétaire.

Monsieur DUGNY, a pris contact avec le responsable de Yonne en Scène pour connaître les salles du Département, ayant un usage proche de notre projet, qui pourraient être visitées avec les plus et les moins dans l'utilisation.

Une commission d'urbanisme est fixée au 28 novembre 2005 à 18 h.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Achat parcelle AD 363 et co-propriété AD 76

Le propriétaire a donné son accord, le maire est autorisé a signé l'acte d'acquisition desdites parcelles devant Maître BRISSON.

ZONE DE MACHERIN -VENTE AV 41 et 148

Par délibération du 12 septembre 2005, le conseil avait accepté de vendre les parcelles AV 41 de 2 361 m² et AV 148 de 5 485 m² à la société IMMALDI, et consulté le Domaine. Pour le service du Domaine la valeur de **25 euros** hors taxes le mètre carré est acceptable.

ZONE DE MACHERIN – MODIFICATION LOTISSEMENT PARIS ROME

Approuvé par arrêté communal du 28 juin 2004 et modifié par arrêté communal du 16 juin 2005, le lotissement « Paris-Rome » est modifié afin de répondre à la demande de la Société ALABEURTHE ; acquéreur de la parcelle limitrophe. Le lot 8 de 10 360 m² est divisé en deux lots. Le lot 10 de 1 986 m² et le lot 11 de 8 374 m². Le Conseil désigne le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage nécessaires et autorise le Maire à signer la dite modification.

ZONE DE MACHERIN – VENTE ALABEURTHE

Par délibération du 4 juillet 2005, le conseil municipal avait accepté de vendre la parcelle cadastrée BD 492 de 4 438 m² à la Société ALABEURTHE, constituant le lot 6 du le lotissement « Paris-Rome », or, pour pouvoir réaliser leur projet, la société souhaite acquérir 20 m de façade supplémentaire, ce qui représente une surface de 1 986 m², constituant le lot 10.

Le conseil fixe le prix de vente à 11 euros le m² HT, autorise le maire à signer la vente qui sera réalisée devant Maître CHANTIER, notaire à APPOIGNY, en même temps que la parcelle BD 492.

ZONE DE MACHERIN – RESTITUTION D'IMMOBILISATION

Par délibération du 4 juillet 2005, le conseil s'était engagé à vendre une parcelle de terrain de 5000 m² au lieudit « Le Petit Coignot » à la Société INTERNET POINT.

La promesse de vente a été signée devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) le 9 août 2005 avec le versement d'une indemnité d'immobilisation représentant 10 % du montant de la vente soit 3 810,00 euros.

La Société ne peut donner suite à son projet n'ayant pu obtenir l'accord de leur établissement financier et sollicite le remboursement de l'indemnité d'immobilisation.

Le conseil Municipal accepte le remboursement de l'indemnité d'immobilisation et autorise Maître CHANTIER à la restituer à la Société INTERNET POINT ou son représentant.

EX-CIGA

Le projet de centre de formation défense pour la 2^{ème} chance avance bien. La Commune resterait propriétaire du bâtiment qui serait loué à l'Etat sous forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) sur 45 ans, le Conseil Général remettrait le bâtiment en état. Un loyer même peu élevé couvrirait l'estimation du lot en 10 ans. Mais nous devons nous assurer du maintien des subventions FRED et FEDER s'il n'y a pas revente.

GENDARMERIE DE SEIGNELAY

Les locaux de la gendarmerie de Seignelay tant en bureaux qu'en logements doivent être agrandis et rénovés. Actuellement chaque commune dépendant de la brigade participe en fonction du nombre d'habitants. Deux possibilités pour l'extension, application du principe actuel ou reprise de la Gendarmerie par le Conseil Général.

PROJET DE CRECHE INTERENTREPRISES

Monsieur MOREL fait part de l'entretien qu'il a eu samedi matin, avec 3 personnes qui projettent de créer une crèche interentreprises sur la Commune. La répartition des places serait de 70 % pour les entreprises et 30 % pour la commune, le financement restant à assurer après participation de la CAF serait de 20 % à répartir entre commune et entreprises. Le projet est basé sur 20 places avec des horaires d'ouverture importants (5h30 à 21 h). Elles sont à la recherche d'un local et ont remarqué l'ancien poste de garde du CIGA. Or, le bâtiment fait l'objet d'une promesse de vente signée.

Le contrat enfance est prolongé et étendu au péri-scolaire qui est inclus dans le Centre de Loisirs Sans Hébergement, un avenant de mise à jour est proposé, le maire est autorisé à le signer.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

La réunion avec Mme HOLLARD, paysagiste et M. GILLET, DDE du 4 novembre a eu pour but de présenter d'examiner des aménagements proposés et obtenir l'aval pour continuer l'étude, à savoir :

- rencontre avec M. CHARPY, qui établira l'état sanitaire des arbres du parc et devant la mairie,
- aménagement de la cour de la cantine actuelle en parc de stationnement privatif,
- démolition du préau-garage,
- aménagement du carrefour de la rue de l'Abreuvoir,
- démolition du garage du bâtiment de la Poste.

Un nouveau phasage des travaux sera communiqué après réception du résultat du comptage des véhicules.

CIMETIERE

Depuis l'installation du nouveau colombarium, le premier qui a très mal vieilli ne trouve plus preneur, il est donc envisagé de le rénover.

Deux propositions possibles :

- nettoyage et application d'un produit hydrofuge, mais aspect inchangé,
- nettoyage et pose d'un enduit granité, aspect plus joli.

Le conseil retient la deuxième solution.

INFORMATIONS

Cérémonies du 11 novembre : Réunion au Monument aux Morts à 11 heures à Sougères – 11 heures 45 à Monéteau, suivi du repas des aînés au Gymnase.

Conte de Noël : spectacle sur le principe des premières années. Une réunion de préparation aura lieu pour définir le rôle de chacun, les bénévoles sont les bienvenus et peuvent s'inscrire en mairie.

Repas de Noël : se déroulera le 10 décembre et sera précédé d'un vin d'honneur.

Le Tourisme dans l'Yonne : M. Dugny membre de la commission tourisme à la Communauté de l'Auxerrois donne quelques informations et chiffres sur le tourisme dans l'Yonne pour 2004 :

-fréquentation 5,7 millions de nuitées – principales clientèles étrangères, en hôtellerie : britannique, allemande, belge ; en camping : néerlandaise, allemande, britannique – Parmi les 10 sites les plus visités, les trois premiers sont Vézelay, Guédelon, Pontigny. Pour le tourisme fluvial, le canal du Nivernais est le plus fréquenté, dont 55 % d'étrangers et 45 % de français.

La commission souhaite développer les aires d'accueil pour les camping-cars. Une étude est déjà prête pour Monéteau (coût 60 000euros).

C.D.E.C. : Le dossier BATIGRO passait en commission vendredi, en l'absence de quorum, la réunion n'a pu avoir lieu, elle est reportée de 15 jours.

Le dossier SETIM avait reçu un avis favorable lors du passage devant la commission de la CCI et des consommateurs à Sens, suite à l'intervention de M. LAGAISE, la CCI est contre.

Prochain conseil : LUNDI 19 DECEMBRE 2005

TOUR DE TABLE

Mme SALA : Que devient le Petit Pien ? S'installerait sur AUXERRE dans le quartier des Brichères.

M. DUPAS : en ce qui concerne les volatiles dans le clocher, il s'agit de pigeons qui pénètrent par une meurtrière non grillagée. Sera fermée lors de la réfection du clocher.

M. CRENE : fait appel aux volontaires pour aider au montage des stands le vendredi 2 décembre 2005

M. JOANNIS : signale la halte de Serge GIRARD à Monéteau le 26 décembre, sur son parcours PARIS - LE HAVRE – TOKYO de 19 300 km à travers 13 pays. Il court 70 km par jour.
